

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20251006-lmc146854-AR-1-1
Date de télétransmission :	7 octobre 2025
Date de réception :	7 octobre 2025
Date d'affichage :	
Date de publication :	7 octobre 2025



## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

### ARRÊTÉ N° SA/2025/0779

portant désignation du représentant du Département désigné par le Président du Conseil départemental pour siéger au sein de la commission de suivi de la convention départementale France Services

*Le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,*

Vu le décret n°2023-1052 du 17 novembre 2023 relatif aux conventions France Services et notamment l'article 4 fixant la composition de la commission de suivi des conventions départementales France Services ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021 désignant M. Charles Ange GINESY en qualité de président du Conseil départemental ;

### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Monsieur David KONOPNICKI, Vice-président du Conseil départemental est désigné pour siéger à la commission de suivi de la convention départementale France Services.

ARTICLE 2 : Le président du Conseil départemental, le directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Conformément à l'article R3131-2 du code général des collectivités territoriales, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site du département dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE Cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

Nice, le 6 octobre 2025

Charles Ange GINESY

